

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 5291 du 10 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2002826S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :
Nicolay Patricia NIGEND : 132 780 NLS : 5 324 184

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :
Romero Marine NIGEND : 226 206 NLS : 8 084 461

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :
Kardasik Gaël NIGEND : 245 335 NLS : 8 097 721

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :
Allègre Kévin NIGEND : 353 544 NLS : 8 142 090

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL